



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance

Jeudi 13 novembre à 19H30

Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 3 novembre 2025, s'est réuni le jeudi 13 novembre 2025 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SORIEUX, Conseiller communautaire de Chelun.

Etaient présents :

AMANLIS	M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	Mm Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE,
	M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT,
	MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU,
	M Pierric MOREL, M Hubert PARIS
LE THEIL-DE-BRETAGNE	MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF,
	MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL
BRIE	M Patrick ROBERT, <i>(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)</i>
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, <i>(donne pouvoir à M Dominique CORNILLAUD)</i>
	M François GOISET, <i>(donne pouvoir à Mme Anne JOULAIN)</i>
	MME Martine PIGEON, <i>(donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE)</i>
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD
	M Benoît CLEMENT, <i>(donne pouvoir à Mme Graziella VALLEE)</i>
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS, <i>(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)</i>
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Benoît LUGAND, <i>(donne pouvoir à Mme Isabelle ROLAND)</i>
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD

Nombre d'élus communautaires : Présents : 29 ; Pouvoirs : 7 ; Votants : 36

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Féès Communauté liste les personnes excusées.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du Conseil communautaire du 30 septembre 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Christian SORIEUX Conseiller communautaire de Chelun, est nommé secrétaire de séance.

Considérant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du PV du Conseil communautaire du 30 septembre 2025

PROJETS DE DELIBERATIONS	
Intervenant	Thématique
	ECONOMIE
M.PARIS & Matthieu EUZEN (Chambre d'Agriculture)	1 ETUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE CHANVRE, DE LA PRODUCTION À LA PREMIÈRE TRANSFORMATION, À L'ÉCHELLE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTÉ ET DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DES COOPÉRATIONS METROPOLITAINES: PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT (PHASES 1 À 3)
M.PARIS	2 OCTROI ET VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE BOISTRUDAN CONCERNANT LA RÉHABILITATION DU DERNIER COMMERCE
	PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE
Mme RUPIN	3 APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030
	ASSEMBLEES
M. GALLARD	4 REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRE - RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS SUITE À UNE DÉMISSION - COMMUNES DE SAINTE-COLOMBE ET À UN DÉCÈS-COMMUNE D'AMANLIS
	AMENAGEMENT - URBANISME
M.BORDIER	5 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRE (SUPV)
	HABITAT
M.BORDIER	6 ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPFB) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
	NUMÉRIQUE - INFORMATIQUE
M. GODET	7 MEGALIS BRETAGNE - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
	RESSOURCES HUMAINES
M.CORNILLAUD	8 RECRUTEMENT EN CONTRAT À DURÉE INDETERMINÉE POUR POURVOIR UN EMPLOI PERMANENT - SERVICE PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE ET SERVICE COMMUNICATION
	TOURISME
Mme RENAULT	9 OCTROI ET VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS À LA COMMUNE DE BRIE POUR L'ENTRETIEN DU PLAN D'EAU À DIMENSION INTERCOMMUNALE - ANNÉE 2025
	ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES
M.GALLARD	10 COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES
	11 COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES

ECONOMIE

DCC25-100

OBJET : ETUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE CHANVRE, DE LA PRODUCTION A LA PREMIÈRE TRANSFORMATION, A L'ECHELLE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE ET DU PERIMETRE ELARGI DES COOPERATIONS METROPOLITAINES – PHASES 1 A 3

Monsieur Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie – Emploi - Insertion, présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION ET OBJET DE L'ETUDE



Dans un contexte d'évolution **profonde du paysage agricole et de transition écologique**, Roche aux Fées Communauté souhaite étudier la mise en place d'une **filière chanvre locale, de la production à la première transformation**.

Cette démarche vise à **relocaliser la valeur ajoutée, offrir de nouvelles perspectives de diversification aux agriculteurs** et s'inscrire dans une **économie plus vertueuse, économe en eau et en intrants**.

L'étude, portée par Roche aux Fées Communauté, s'inscrit dans le **cadre du Contrat des Coopérations métropolitaines** et mobilise plusieurs **échelles d'intervention** :

- Le territoire de Roche aux Fées Communauté ;
- Les intercommunalités partenaires du Contrat des coopérations ;
- La Chambre d'agriculture de Bretagne ;
- La Région Bretagne, dans le prolongement de sa stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES).

L'objectif principal est d'identifier les **conditions techniques, économiques, juridiques et partenariales** nécessaires à la **structuration d'une filière chanvre locale**, ainsi que la **faisabilité de la création d'un outil de première transformation** (chanvrière) sur le territoire.

Roche aux Fées Communauté, à la suite d'une consultation, a retenu le groupement formé par la Chambre d'Agriculture de Bretagne (mandataire) et la société KARIBATI afin de réaliser cette étude d'opportunité et de faisabilité opérationnelle.

2. LE CONTENU DE L'ETUDE

L'étude, à visée opérationnelle, comprend une tranche ferme avec **cinq grandes phases** et une **tranche optionnelle**.

Tranche Ferme :

Phase 1 – État initial et consolidation des données

- Reprise et analyse des diagnostics existants (nationaux, régionaux, territoriaux).
- Réalisation d'une quinzaine d'entretiens avec des acteurs du territoire.
- Élaboration d'un diagnostic partagé sous forme d'analyse SWOT (forces/faiblesses/opportunités/contraintes).

Phase 2 – Évaluation du potentiel de production et identification des éléments à sécuriser

- Cartographie des gisements agricoles potentiels à différentes échéances.
- Identification des freins et leviers techniques, économiques et réglementaires à la production.
- Réalisation de **5 études de cas** sur des exploitations représentatives du territoire.

Phase 3 – Opportunité et dimensionnement d'une chanvrière

- Évaluation de la pertinence d'un outil de transformation local et des conditions de sa viabilité.
- Définition du dimensionnement (capacités, typologie, foncier, emplois, approvisionnement).
- Élaboration de différents scénarios de mise en œuvre.

Phase 4 – Étude de faisabilité technique, juridique et financière

- Détermination du modèle économique et des modalités de portage (privé, coopératif, Société d'Economie Mixte (SEM), etc.).
- Élaboration de comptes prévisionnels d'exploitation et d'investissement.
- Simulation de la valorisation économique pour les producteurs et des perspectives d'autofinancement.

Phase 5 – Élaboration d'une feuille de route collective et opérationnelle

- Construction d'un plan d'actions partagé et hiérarchisé.
- Identification des rôles et responsabilités des différents acteurs.
- Définition d'un calendrier de mise en œuvre et d'indicateurs de suivi.

Tranche optionnelle – Approfondissement des débouchés

- Approfondissement des analyses de marchés et des volumes de production.
- Rencontre d'acteurs économiques pour confirmer l'intérêt des filières identifiées.

3. LE PERIMETRE DE L'ETUDE



Le périmètre de l'étude couvre :

- Roche aux Fées Communauté, territoire pilote et laboratoire d'expérimentations ;
- Les intercommunalités volontaires du Contrat de coopérations (16 EPCI d'Ille-et-Vilaine, dont Rennes Métropole, Vitré Communauté, Pays de Châteaugiron, etc.) ;
- Un périmètre élargi au sud/sud-est du territoire, pouvant intégrer des coopérations avec la Mayenne et les Pays de la Loire.

4. ELEMENTS CLES DE LA METHODOLOGIE

L'étude repose sur une approche **participative, pluri-acteurs et itérative**, fondée sur :

- La **mobilisation de l'écosystème territorial** (agriculteurs, acteurs économiques, chambres consulaires, associations, institutions).
- Une méthode de **diagnostic intégrée** (analyse documentaire, entretiens, études de cas).
- Des **livrables structurants**, incluant notamment :
 - un **diagnostic consolidé** et une cartographie des acteurs et gisements,
 - des **études de cas** et des **modélisations économiques**,
 - une **note d'opportunité et de faisabilité**,
 - une **feuille de route collective et opérationnelle**.

5. LE PLAN DE FINANCEMENT



La Région Bretagne contribue au financement de cette étude dans le cadre du contrat de coopération métropolitaine selon le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Montant forfaitaire de l'étude (TTC)	94 167 €	Part Région Bretagne (contrat de coopération métropolitaine) : 80% max:	75 333.60€
		Part RAFCOM 20% :	18 833.40€
TOTAL :	94 167 €	TOTAL :	94 167 €

6. POINT AVANCEMENT



PHASE ①

Cette phase dresse un **état complet de la filière chanvre**, de l'échelle mondiale à celle du territoire de Roche aux Féés Communauté.

Le chanvre connaît un fort essor international et national, soutenu par la demande en matériaux biosourcés, alimentation, cosmétique et textile.

La **France, premier producteur européen**, cultive environ 23 600 ha, dont 329 ha en Bretagne, où la dynamique progresse mais reste freinée par un manque d'outils de transformation.

Les atouts agronomiques (culture sans intrant, peu consommatrice d'eau, bénéfiques sur la rotation) sont confirmés par les retours d'expérience d'agriculteurs locaux.

Les marges brutes sont jugées intéressantes, notamment pour les productions bio associant paille et graines.

Les principaux **débouchés** identifiés concernent la **construction, l'alimentation humaine et animale, la plasturgie et le textile**.

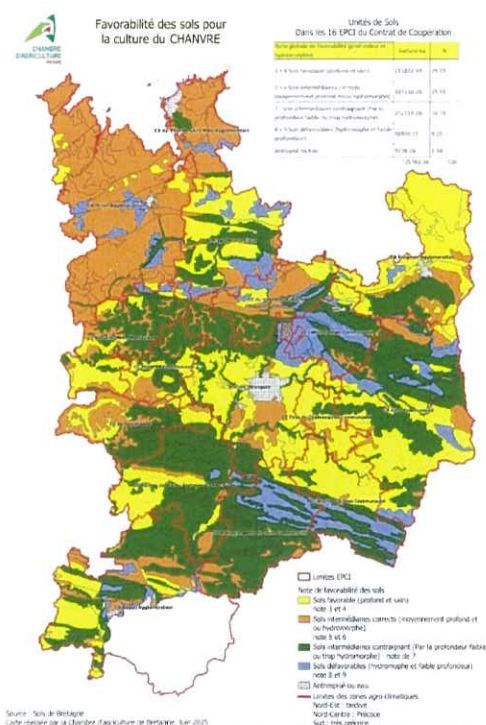
La **filière bretonne** demeure en **structuration**, avec des acteurs moteurs comme Agrochanvre, Terra Chanvre, Olga ou L-Chanvre.

Les études de cas et les données économiques soulignent un potentiel de **développement**, sous réserve d'une mutualisation des outils et d'une organisation collective.

La phase 1 met en évidence une filière à fort potentiel mais encore fragmentée, nécessitant un ancrage local de la première transformation.

Ce diagnostic partagé servira de socle pour évaluer la faisabilité technique, économique et partenariale d'une filière chanvre territoriale.

PHASE 2



Cette phase a permis de caractériser les **potentiels pédoclimatiques favorables** à la culture du chanvre en Ile-et-Vilaine.

Les analyses des sols montrent que les **terres limoneuses profondes et fraîches** constituent les plus adaptées, tandis que les sols lourds ou hydromorphes sont à éviter.

Les **conditions climatiques** du centre et du sud du département offrent un fort potentiel de biomasse et, dans certaines zones, la possibilité d'une double récolte paille et graine.

Le croisement des données pédologiques et climatiques fait émerger un noyau optimal de production regroupant Roche aux Fées Communauté, Rennes Métropole, Vitré Communauté et Pays de Châteaugiron.

L'analyse des données PAC (Politique Agricole Commune) révèle une faible diversification végétale sur RAFCOM, dominée par les cultures d'hiver, ce qui ouvre une **opportunité agronomique forte** pour introduire le chanvre.

Les exploitations de type grandes cultures, porcines, volailles et bovines mixtes apparaissent comme les plus susceptibles d'intégrer le chanvre dans leurs rotations.

Deux scénarios de développement sont proposés pour les 4 EPCI mentionnés :

- Un **scénario raisonnable** estimé à 868 ha pour 174 apporteurs ;
- Et un **scénario ambitieux** atteignant jusqu'à 2052 ha pour 347 apporteurs.

Ces surfaces restent indicatives, mais traduisent un potentiel significatif à l'échelle d'étude.

Les facteurs clés de succès de la filière dépendront de :

- La mobilisation d'agriculteurs volontaires ;
- D'un appui technique structuré ;
- Et d'une organisation collective autour d'une première transformation.

Cette phase confirme ainsi la pertinence agronomique et territoriale d'un projet chanvre à l'échelle du bassin de vie sud-est rennais.

PHASE ③



Cette phase vise à définir **les conditions techniques, économiques et organisationnelles** nécessaires à la **création d'une chanvrière** sur le territoire d'étude ou à proximité.

Elle s'appuie sur l'analyse de quatre modèles existants en France (Agrochanvre, Cavac Biomatériaux, Virgocoop et Chanvre Mellois), dont les fiches identités mettent en lumière des labellisations, modèles économiques, circuits de commercialisation et modes de gouvernance.

De cette analyse, ressortent quatre modèles types de structuration, débattus au regard des débouchés potentiels :

1. **Chanvrière circuit court**, à petite capacité et ancrage régional ;
2. **Chanvrière industrielle**, à grande échelle et rayonnement national ;
3. **Chanvrière locale intermédiaire**, de moyenne capacité et portée nationale ;
4. **Chanvrière industrielle partenaire** en deux temps, combinant une phase de sous-traitance hors territoire puis une implantation locale.

Ces scénarios sont croisés avec les résultats agronomiques de la phase 2 pour évaluer leur pertinence économique et territoriale.

Le comité de pilotage a acté en séance du 17/10/2025 la pertinence de poursuivre les travaux sur 2 scénarios : « chanvrière circuit court » et « Chanvrière industrielle partenaire »

Parallèlement, une étude de marchés examine les débouchés des coproduits (bâtiment, alimentation, textile) et leur potentiel sur le territoire élargi.

Enfin, une analyse des retombées économiques et environnementales complète la réflexion pour mesurer la valeur ajoutée locale, les emplois générés et les impacts écologiques.

Cette phase prépare le choix du scénario de transformation le plus adapté, à traduire ensuite en volumes, surfaces cultivables et caractéristiques de l'outil.

PHASE ④

Cette phase consistera à étudier la faisabilité technique, à proposer des formats juridiques possibles et à préciser les modèles économiques associés à 3 niveaux :

- Au niveau de l'outil de première transformation (chanvrière)
- Au niveau d'un collectif pouvant porter des outils pour la culture et la récolte
- Au niveau des agriculteurs

Il vous est proposé :

- ♦ *De valider la présentation des phases 1 à 3 de l'étude d'opportunité et de faisabilité opérationnelle pour la mise en place d'une filière chanvre, de la production à la première transformation ;*
- ♦ *D'approuver les orientations de l'étude choisies par le comité de pilotage, à savoir de poursuivre les travaux de préfiguration sur la « chanvrière circuit court » et « Chanvrière industrielle partenaire » ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférent.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

INTERVENTIONS :

Hubert PARIS, Vice-président, en charge de l'Economie, l'Emploi et l'Insertion : Le travail engagé concerne notamment les extensions des zones d'activités (ZA) du Bois de Teillay et de Martigné-Ferchaud. La loi impose de compenser la perte de valeur ajoutée des terres agricoles mobilisées. Dans notre cas, cette compensation reste sur le territoire et est orientée vers le développement futur de l'agriculture locale.

Avec le départ à la retraite d'agriculteurs, les exploitations vont s'agrandir, réduisant le nombre de bovins et les surfaces agricoles. Nous avons aussi une mauvaise qualité de l'eau. Pour essayer de compenser, nous avons la possibilité d'augmenter la rotation des cultures. La région a historiquement produit du chanvre, aujourd'hui recherché pour les éco-matériaux. Cette réflexion s'inscrit dans le contrat de coopération Rennes-Métropole / intercommunalités d'Ille-et-Vilaine / Pays de Dinan, afin de créer une filière durable à l'échelle régionale, avec la valeur ajoutée revenant aux producteurs locaux.

Une consultation a été lancée pour réaliser cette étude : le groupement formé par la Chambre d'agriculture (expertise agricole) et le cabinet Karibati (éco-matériaux) a été retenu.

Les prochaines étapes seront définies lors d'une réunion de synthèse à la fin du mois.

Joseph BOUE, Conseiller municipal, Retiers : Qu'elle est l'influence de Roche aux Fées Communauté ?

Hubert PARIS, Vice-président, en charge de l'Economie, l'Emploi et l'Insertion : Le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) représente environ 380 000 €. Deux secteurs sont ciblés : Martigné-Ferchaud au sud pour des besoins spécifiques, et Amanlis / Janzé au nord, où il serait logique d'implanter une chanvrière ou coopérative de production puisque nous avons consommé de la terre agricole. Mais il y a cependant une réalité économique. RAF communauté est porteuse de l'étude mais si on estime qu'il serait préférable de l'implanter sur Vitré, il faudra se poser la question de savoir si nous la finançons. Mais il est encore trop tôt pour se prononcer. Si on faisait du chanvre, il y a 150 ans, il y avait une raison. L'étude, portée par Roche aux Fées Communauté, dans le cadre du contrat de coopération, se poursuivra avec différents opérateurs le 27 novembre prochain. L'objectif est de créer une filière durable, en concertation avec les acteurs locaux, dont Kannwood, les groupes Legendre et Pigeon pour le développement d'éco-matériaux.

Luc GALLARD, Président : La question est de savoir comment inciter les agriculteurs à s'engager dans la culture du chanvre et quels éléments pourraient les motiver à développer cette filière.

Hubert PARIS, Vice-président, en charge de l'Economie, l'Emploi et l'Insertion : Les agriculteurs seront motivés si la culture génère une marge suffisante. Le principal problème est que ceux qui ont cultivé du chanvre dans le secteur avec Agrochanvre il y a quelques années, ont subi des pertes financières. Il est donc nécessaire de sécuriser la filière.

Matthieu EUZEN – Chambre d'Agriculture : Il a été souligné que dans les zones de captage, l'Agence de l'Eau sera particulièrement vigilante et encouragera le développement de cultures à faible intrant. Le chanvre s'inscrit pleinement dans ce type de culture et, si une réelle plus-value économique est assurée, il est attendu que les agriculteurs s'y engagent.

Luc GALLARD, Président : Cela renvoie à un double objectif : créer de la plus-value pour les agriculteurs, comme cela a été fait pour d'autres filières (notamment la méthanisation), tout en tenant compte des contraintes spécifiques rencontrées par certains agriculteurs, en particulier dans les zones de captage.

Patrick Henry, Vice-Président en charge de l'Agroécologie, de l'Eau et de la Biodiversité : La culture du chanvre présente des avantages écologiques : elle consomme peu d'eau, contribue à limiter l'usage d'intrants et préserve ainsi la qualité de l'eau. Elle améliore également la qualité des sols grâce à son enracinement profond, ce qui bénéficie aux cultures suivantes. D'autres cultures, comme les légumineuses, ont un effet similaire, mais le chanvre présente un intérêt particulier, notamment sur la préservation de la qualité de l'eau.

Luc GALLARD, Président : Un certain nombre d'agriculteurs ont déjà été approchés et ont répondu favorablement. Il reste maintenant à passer à une échelle supérieure, en mobilisant davantage de participants, afin de mettre en place une filière économiquement viable.

ECONOMIE

DCC25-101

OBJET : OCTROI ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BOISTRUDAN POUR LA REHABILITATION DU DERNIER COMMERCE (MULTISERVICES)

Monsieur Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie – Emploi - Insertion, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa **politique globale de fonds de concours**, Roche aux Fées Communauté a institué un fonds de concours au profit des communes pour **l'achat, l'extension et la rénovation du dernier commerce vital** (multiservice : boulangerie, épicerie, presse) dans les petites communes. Par exception, les bars-restaurants sont éligibles à condition qu'ils soient dépositaires d'un point boulangerie, épicerie ou presse. L'objectif est de conforter l'offre commerciale de proximité à la population.

La commune de BOISTRUDAN a déposé une demande complète de participation financière relative à la réhabilitation du dernier commerce vital.

1. PRESENTATION DU PROJET



En 2018, à la suite d'échanges avec un porteur de projet, la commune de BOISTRUDAN fait une **rénovation partielle** pour **maintenir un dernier commerce de bar-restaurant-épicerie**. Une attente et un besoin de la population sont alors clairement identifiés.

En 2020, le site sera **fermé** définitivement après le covid-19.

Les éventuels repreneurs qui ont visité les locaux depuis 2020, ne voulaient pas du logement situé à l'étage. A la suite de la visite de l'architecte conseil du département, ce dernier a conseillé à la commune d'étudier la possibilité de faire une entrée indépendante au logement, voire faire 2 logements (utilisation des combles).

Le **projet** consiste en la **réhabilitation d'un bâtiment en commerce multiservices** (bar restauration, dépôt de pain, petite épicerie, journaux ...).

- La réhabilitation du **rez-de-chaussée** accueillera un **bar**, une **salle de restauration** et la **cuisine**.
- L'**étage** accueillera une **partie logement** (accès séparé, possibilité d'aménagement des combles).

L'objectif vise à **conforter l'offre commerciale de proximité de la population**.

La commune sollicite également le **bonus énergétique** : dans le cadre de ces travaux de rénovation, un effort important a été effectué pour minimiser les consommations d'énergie, améliorer le confort des occupants et utiliser des matériaux biosourcés.

2. PLAN DE FINANCEMENT PRESENTE PAR LA COMMUNE DE BOISTRUDAN

DEPENSES		RECETTES		
ENTREPRISE	MONTANT HT	CO FINANCEURS	TAUX DE SUBVENTIONS	MONTANTS
PRO DCE	595 000,00 €	CD35 CDST 2023-2028	10,13%	77 740,00 €
MOE	69 480,00 €	CD 35 - « Ambition Communes »	22,15%	170 000,00 €
DIAGNOSTICS SELON DEVIS ESTIMATION	20 000,00 €	Etat - Fonds Vert	19,55%	150 000,00 €
AVENANTS	82 900,00 €	Etat - DSIL - (retenu 674 187€)	13,18%	101 128,00 €
		Région	5,21%	40 000,00 €
		RAFCOM (fonds de concours dernier commerce plafond 300 000€)	9,19%	70500
		Autofinancement commune	20,59%	158012
TOTAL HT	767 380,00 €	TOTAL HT	100%	767 380,00 €
TOTAL TTC	920 856,00 €	TOTAL TTC		920 856,00 €
dont part commerce	332 429,00 €			
Dont part logements	406 303,00 €			

3. ELIGIBILITE DE LA DEMANDE



Le projet est éligible au fonds de concours du dernier commerce vital mais non au bonus énergétique. En effet, pour ce dernier, tous les matériaux n'atteignent pas les critères de performance inscrits dans l'annexe du guide des fonds de concours (4 ne sont pas respectés : isolation des combles ou toiture, isolation du plancher bas, le Uw des fenêtres n'est pas $\leq 1,3 \text{ w/m}^2.\text{K}$, pas de système de ventilation double flux mais une VMC classique).

4. MONTANT DU FONDS DE CONCOURS PROPOSE



La part des dépenses relative au dernier commerce est de 45% (et de 55 % pour les logements).

Montant de la dépense dernier commerce	345 321 €
Part des recettes affectées au commerce (CDST et Subvention Région affectées en totalité au logement. Affectation pour les autres subventions du taux de 45%)	189 508 € (421 128 €*45%).
Dépenses nettes	155 813 €

Montant du Fonds de concours sans le bonus énergétique : 60 000 € (300 000 €*20%)

Vu l'avis favorable du Comité d'examen des demandes de fonds de concours du 18 septembre 2025, il vous est proposé :

- ♦ *D'octroyer et de verser un **fonds de concours** à la commune de BOISTRUDAN d'un montant de **60 000€** pour la **réhabilitation du dernier commerce vital** ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférent.*

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

PETITE-ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

DCC25-102

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) - 2026-2030

Madame Véronique Rupin, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Depuis 2018, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) sollicite les Caisses d'Allocation Familiales (CAF) pour **développer sur les territoires, de nouvelles conventions de partenariat avec les collectivités**, les **Conventions Territoriales Globales (CTG)** qui viennent se substituer aux Contrats Enfance-Jeunesse en tant qu'outil de formalisation d'un partenariat entre la CAF et les collectivités sur les différents dispositifs de soutien aux familles. En 2021, et pour une durée de 5 ans, une première Convention Territoriale Globale a été signée. Celle-ci arrivant à échéance, il est nécessaire de la **renouveler**.

Afin de mettre en œuvre une **politique sociale de proximité cohérente et adaptée aux besoins de la population** de la Communauté de communes, la **CAF d'Ille-et-Vilaine**, Roche aux Fées Communauté et ses 16 communes souhaitent poursuivre leur engagement au travers de cette démarche. Elle consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention concernés (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité).

Partageant des ambitions communes, les parties s'engagent sur un projet établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant les acteurs concernés (*habitants, associations, collectivités territoriales, ...*). La Convention Territoriale Globale a pour **objet** :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de Roche aux Fées Communauté ;
- De favoriser l'articulation et la complémentarité entre les acteurs du territoire ;
- De définir les axes d'intervention à privilégier à partir du diagnostic posé et au regard du décalage entre l'offre et le besoin ;
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur le territoire ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

L'élaboration de cette convention a été très participative : les communes et les partenaires y ont été très étroitement associés.

2. DIAGNOSTIC DE LA CTG

Le diagnostic met en exergue les points suivants, par thématique :

- Petite Enfance

- Les parents de jeunes enfants ne connaissent pas tous le Relais Petite Enfance et l'ensemble des modes de garde sur le territoire.
- Le **taux de couverture global de l'offre d'accueil** sur le territoire est **satisfaisant** (63 places pour 100 enfants de moins de 3 ans). Cependant, le taux de couverture en accueil collectif est très faible (8% contre 28% au niveau départemental). L'accueil chez une assistante maternelle tient une part importante et un **point de vigilance** est à relever compte tenu de la **diminution progressive des professionnelles de l'accueil individuel et des difficultés de renouvellement de la profession**.
- On observe également une disparité entre les communes du Nord et du Sud du territoire ; les établissements d'accueil du jeune enfant sont majoritairement situés au centre et au nord du territoire.
- Comme sur le plan national, nous observons une baisse de la natalité mais pour l'instant elle n'équilibre pas le manque de places d'accueil sur le territoire.
- Pour proposer une offre cohérente en matière d'accueil du jeune enfant, les partenaires de la Petite enfance ont émis le souhait de se mettre en réseau en identifiant le Relais Petite Enfance (RPE) comme tête de réseau.
- Pour contribuer à l'attractivité du territoire et permettre le libre choix du mode de garde, la diversification des modes d'accueil est importante. Le **maillage territorial des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**, est un élément déterminant de la politique Petite enfance menée par Roche aux Fées communauté.

- Parentalité

- **40% des ménages** du territoire sont des **familles avec enfants**.
- Plusieurs structures proposent un accompagnement à la parentalité sur le territoire (*Centre Social Mazette, RPE, EAJE, associations d'assistantes maternelles, ludothèque de Coësmes, Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de Janzé, Service Information Jeunesse (SIJ) par les soirées Part'Agés, le réseau des médiathèques, l'association Les Autochtones*). Les acteurs en lien avec le champ de la parentalité ne se connaissent pas tous et ne connaissent pas toutes les actions et dispositifs mis en place sur le territoire.
- Le territoire ne compte **pas de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** bénéficiant d'un agrément délivré par la CAF. Sur 67 familles interrogées, 79% envisagerait de fréquenter un LAEP si l'offre de service existait. Les 21% ayant répondu négativement le justifient par un manque de temps.

- **Enfance**

- Les **jeunes de moins de 15 ans** représentent la tranche d'âge la plus importante de Roche aux Fées Communauté (20.9%).
- La couverture en termes d'**accueil de loisirs sans hébergement** (ALSH) est forte sur le territoire ; chaque partie du territoire est située à moins de 10 minutes en voiture des structures d'accueil.
- Globalement, les structures font état d'une baisse des effectifs depuis 2023 en lien avec la baisse de la natalité, et accueillent en majorité les enfants résidant au sein des communes dotées d'un établissement d'accueil. Cette évolution démographique a permis à certains équipements de désaturer le service alors que d'autres ont fermé leurs portes, comme à Thourie. Cette nouvelle situation démographique nécessite une adaptation continue de l'offre de service aux familles pour répondre aux besoins du territoire.
- Lors du dernier diagnostic, 24% des familles ayant répondu à l'enquête rencontraient des difficultés pour faire garder leur enfant du fait d'un manque de places. L'ouverture d'un accueil collectif de mineurs sur la commune d'Essé, ainsi que l'augmentation de places dans la section des Zouzous à Janzé, ont permis de répondre efficacement aux besoins identifiés sur le territoire.
- La **quasi-totalité des communes organisent un accueil périscolaire sur le territoire** ; 91% des parents indiquent ne pas rencontrer de difficultés pour faire garder leur enfant sur ce temps périscolaire.
- A l'occasion des réunions de concertation, les acteurs de l'enfance ont émis le souhait de renforcer les liens entre les différents accueils collectifs de mineurs (ACM) du territoire et souhaitent être mis en réseau.

- **Jeunesse**

- Roche aux Fées Communauté a une **population plus jeune que la moyenne en Bretagne**.
- La tranche 13-29 ans représente 4 862 jeunes sur la population totale, soit 17.64%, taux légèrement inférieur à celui de la Bretagne.
- La tranche d'âge la plus représentée est composée de collégiens et de lycéens. La part des jeunes scolarisés entre 15 et 29 ans est légèrement inférieure à celle de Bretagne. Les jeunes poursuivent leurs études supérieures hors du territoire et le lycée public de secteur est implanté à Bain de Bretagne. Des partenariats inter territoires sont en cours de construction avec Bain de Bretagne.
- RAFCOM est dotée d'un **service information jeunesse** (SIJ) identifié, dynamique et flexible, qui pratique « l'aller vers » depuis de nombreuses années et dont le résultat confirme la nécessité d'œuvrer hors les murs.
- La mise en réseau des espaces jeunes et plus largement des acteurs de la jeunesse permet de proposer une offre cohérente et adaptée aux besoins des jeunes sur le territoire.

- Les réunions de concertation et les échanges avec les partenaires dans le cadre du réseau cité ci-dessus ont permis de mettre en lumière l'importance de **travailler de façon coordonnée sur les thématiques de la prévention numérique, l'offre de loisirs et de prévention** (Masterclass, Soda Quest, The BOX...).
- Les usages du numérique et leurs risques touchent toutes les tranches de la jeunesse. En complément de la mise en réseau des acteurs jeunesse et des acteurs de prévention numérique, **la nécessité d'intégrer le dispositif du Promeneur du Net** ressort comme un atout supplémentaire dans notre démarche de prévention et d'accompagnement des jeunes.
- La poursuite de la politique de prévention précoce adoptée de longue date sur le territoire, a été très largement confirmée.

3. ENJEUX STRATEGIQUES DE LA CTG

Les enjeux stratégiques identifiés sont :

- **Petite Enfance**
 - Promotion des différents modes d'accueil existants sur le territoire.
 - Mise en réseau des acteurs petite enfance du territoire.
 - L'adaptation des modes d'accueil à toutes les familles.
- **Parentalité**
 - La diversification de l'offre de parentalité à tous les âges.
 - La mise en réseau des différents acteurs de la parentalité sur le territoire.
- **Enfance**
 - L'adéquation de l'offre avec les besoins et particularités du territoire.
 - Mise en réseau des acteurs enfance du territoire.
- **Jeunesse**
 - La prévention précoce des jeunes du territoire.
 - L'accessibilité des actions jeunesse au plus grand nombre.

Ces enjeux font l'objet d'une **déclinaison opérationnelle** sous forme de **fiches actions**, annexées à la convention. De nouvelles fiches actions viendront compléter la CTG tout au long de la contractualisation. Ces fiches actions seront suivies et évaluées chaque année par le comité de pilotage et le comité technique.

Contrairement à la précédente CTG, la thématique de « l'animation de la vie sociale » sera traitée de façon transversale car elle est inhérente à toutes les thématiques retenues.

4. PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la démarche de cette CTG ainsi que la mise en œuvre de son plan d'action, la gouvernance suivante est mise en place :

- **Un comité de pilotage (Copil)**, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an.
- **Des commissions de travail**, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engagent une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les **chargés de coopération** sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du Service Public de la Petite Enfance sur différents aspects :

- L'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- L'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- La mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- La conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

Répartition des chargés de coopération par thématique :

L'évaluation de la gouvernance de la précédente CTG a, entre autres, permis d'identifier un point d'amélioration à apporter dans l'organisation et la répartition des ETP en lien avec les thématiques afin de favoriser les partages d'expériences, la complémentarité des compétences et la montée en compétence collective.

Ci-dessous un tableau indiquant les modifications apportées par cette nouvelle CTG :

Ancienne CTG				Nouvelle CTG			
Thématique	Employeurs	Nombre de chargés de coopération	Nombre d'ETP	Thématiques	Employeurs	Nombre de chargés de coopération	Nombre d'ETP
Coopération globale	RAFCOM	1	0.1	Coopération globale	RAFCOM	1	0.1
Petite enfance	RAFCOM	1	0.3	Petite enfance	RAFCOM	1	0.3
Enfance	RETIERS	1	0.5	Enfance	Janzé Retiers Martigné-Ferchaud	3	0.9
Jeunesse	RAFCOM	1	0.6	Jeunesse	RAFCOM	2	0.7
Parentalité	JANZE	1	0.5	Parentalité	RAFCOM	2	0.3
Animation de la vie sociale	MARTIGNE-FERCHAUD	1	0.3	Animation de la vie sociale	Thématique transversale		
TOTAUX			2.3	TOTAUX			2.3

Les chargés de coopération œuvrent à l'échelle du territoire.

La CTG se décline sur une **durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2026.**

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment les articles L263-1, L223-1 et L227-1 à 3,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (CAF),

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),

Vu les statuts de Roche aux Fées Communauté,

Vu les délibérations des communes approuvant la signature de la Convention Territoriale Globale,

Il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la CTG avec les parties concernées et tous les documents en découlant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLEES

DCC25-103

OBJET : REPRESENTATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRE - RENOUVELLEMENT DES DELEGUES SUITE A UNE DEMISSION - COMMUNES DE SAINTE-COLOMBE ET A UN DECES-COMMUNE D'AMANLIS

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Madame Anaïs QUESNELLE a démissionné du conseil municipal de Sainte-Colombe. Elle était déléguée titulaire, représentant Roche aux Fées Communauté au sein du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitre.

2. RAPPEL DE LA PROCEDURE

En vertu de l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales, les conseiller(e)s d'une Communauté de communes au sein d'un syndicat mixte sont élu(e)s dans les mêmes conditions que les délégué(e)s des communes au sein de la Communauté de communes, à savoir : au **scrutin secret et à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Pour les syndicats mixtes fermés, le conseil communautaire, peut décider, à l'unanimité, de déroger au scrutin secret pour la nomination de délégués.

Peuvent être élus : **tout conseiller communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre** de la Communauté de communes.

3. SYNDICAT MIXTE D'URBANISME DU PAYS DE VITRE (SUPV)

Répartition des sièges au sein du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitre	
Roche aux Fées Communauté	19 titulaires et 16 suppléants <i>Parmi les 19 titulaires figurent, outre 16 représentants des communes, le Président et un représentant supplémentaire pour Janzé et Retiers.</i>

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
	M. Le Président Luc GALLARD	
AMANLIS	Philippe ARONDEL	
ARBRISSEL	Thomas BARDY	Nicolas HARDEL

BOISTRUDAN	Anne RENAULT	Hervé DOUTEY
BRIE	Bruno PELLETIER	Gérard RIGAUDEAU
CHELUN	Régis FAUCHEUX	Christian SORIEUX
COËSMES	Marie RECEJAC	Nathalie CHENAIS-LEBEE
EANCE	Raymond SOULAS	Gisèle GESLIN
ESSE	Joseph GESLIN	Pascal WAUTERS
FORGES LA FORET	Yves BOULET	Jean-Pierre MONNERIE
JANZE	Hubert PARIS GOISET François	Dominique CORNILLAUD
LE THEIL DE BRETAGNE	Graziella VALLEE	Éric PELLETIER
MARCILLE ROBERT	Laurent DIVAY	Denis PELHATE
MARTIGNE-FERCHAUD	Yann LE GALL	Patrick HENRY
RETIERS	Benoît LUGAND Denis LEVERGER	Sophie PORAS
SAINTE COLOMBE		Julien RICHARD
THOURIE	Daniel BORDIER	Éric TOULY

* Délibérations du Conseil communautaire des 15 juillet 2020 (DCC20-068), 29 septembre 2020 (DCC20-073) et 12 novembre 2024 (DCC24-086)

▪ AMANLIS :

Candidat pour 1 siège de délégué suppléant :

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants à mains levées : 36

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Résultat :

Monsieur Loïc GODET

Monsieur Loïc GODET : 36 voix

Au vu du résultat du vote, est élu Monsieur Loïc GODET, délégué suppléant, représentant Roche aux Fées Communauté au sein du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV).

▪ **SAINTE COLOMBE :**

Candidat pour 1 siège de délégué titulaire :

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants à mains levées : 36

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Résultat :

Monsieur Vincent CHESNAY

Monsieur Vincent CHESNAY : 36 voix

Au vu du résultat du vote, est élu Monsieur Vincent CHESNAY, délégué titulaire, représentant Roche aux Fées Communauté au sein du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV).

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5711-1,

Vu le procès-verbal de l'élection,

Vu les résultats du scrutin,

Il vous est proposé :

- ♦ *De déroger au scrutin secret pour l'élection partielle des deux représentants au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (syndicat mixte fermé) ;*
- ♦ *De procéder à l'élection partielle d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) représentants Roche aux Fées Communauté au sein du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré ;*
- ♦ *De désigner comme délégués de Roche aux Fées Communauté qui siégeront au sein du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré :*

AMANLIS :

- *Délégué suppléant : Monsieur Loïc GODET*

SAINTE COLOMBE :

- *Délégué titulaire : Monsieur Vincent CHESNAY*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

AMENAGEMENT-URBANISME

DCC25-104

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRE (SUPV)

Monsieur Daniel BORDIER, Vice-Président en charge de l'habitat, de l'urbanisme et des mobilités, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Par délibération du 6 octobre 2025, le Comité Syndical du SUPV a modifié les statuts du syndicat sur 2 points.

- Le changement du siège du syndicat à la suite de son déménagement,
- La composition du comité syndical au vu des difficultés récurrentes d'obtention du quorum. Le nombre de délégués titulaires sera désormais fixé à 62 (et non 72). Cette modification sera effective à compter de la prochaine mise en place du comité syndical, soit à partir du 1er juin 2026.

2. MODIFICATION DES STATUTS

Article 3- Siège social - Receveur :

A compter du 17 novembre 2025, le siège du Syndicat est fixé à l'adresse suivante :
1 b allée des Cèdres – 35500 Vitré.

Les fonctions de Receveur sont exercées par Madame la Trésorière de VITRÉ - Collectivités.

Article 5- Composition :

Compte tenu de sa composition, le Syndicat est administré par un **comité composé, à compter du 1er juin 2026, de 62 délégués titulaires et 62 délégués suppléants** désignés comme suit :

EPCI	Vitré Communauté		Roche aux Fées communauté		Total	
Délégués	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
	46	46	16	16	62	62

Il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver les nouveaux statuts, ci-annexés, du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV) (articles 3 et 5 modifiés) ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout actes y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

INTERVENTIONS :

Luc GALLARD, Président : La nouvelle répartition permettra de maintenir un représentant par commune au syndicat d'urbanisme, ce qui est essentiel pour assurer la représentation de toutes les communes. Cette organisation devrait également faciliter l'atteinte du quorum, qui est actuellement difficile à obtenir. Certaines grandes communes, notamment Vitré, ont accepté de participer malgré un nombre limité de membres.

HABITAT

DCC25-105

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPFB) - RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Monsieur Daniel BORDIER, Vice-Président en charge de l'habitat, de l'urbanisme et des mobilités, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Pour rappel, par le décret n°2009-636 du 08 juin 2009 modifié, l'**Établissement Public Foncier (EPF) de Bretagne a été créé. Il a pour vocation d'accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie foncière.** Dans cette optique, l'EPF est habilité à procéder, pour le compte des collectivités territoriales, aux acquisitions foncières et immobilières de nature à faciliter la création de logements, notamment sociaux, le développement économique et, à titre subsidiaire, la protection des espaces naturels et agricoles.

Roche aux Fées Communauté et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont signé le 16 décembre 2021 une convention cadre d'action foncière destinée à définir les principaux enjeux de son territoire et les priorités d'intervention.

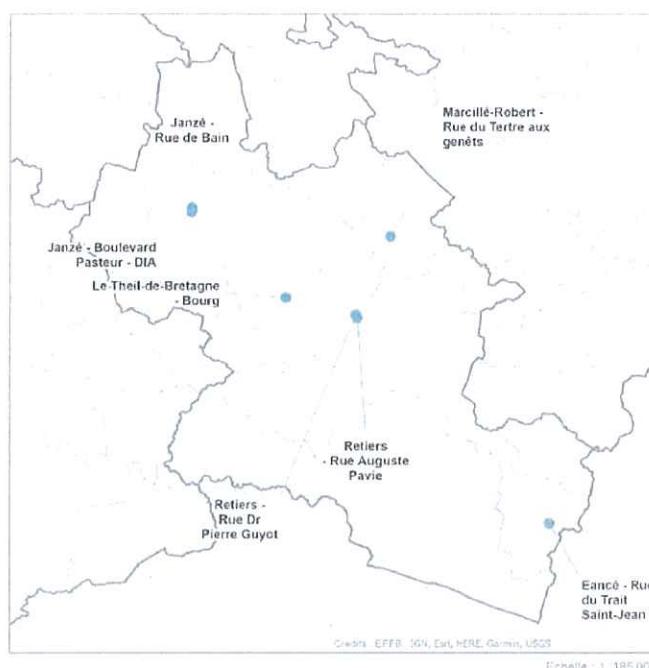
L'article 2 de cette convention prévoit que « des bilans de l'action de l'EPF sur le territoire seront transmis à l'intercommunalité ». Conformément aux engagements de la convention, le compte rendu de son action partenariale 2024 sur le territoire de Roche aux Fées Communauté a bien été transmis.

2. PRINCIPALES ACTIONS EN 2024

Le tableau ci-dessous présente les opérations et les études faisant l'objet de conventions opérationnelles avec l'EPF sur le territoire en 2024 :

Commune	Nom de l'opération	Type de convention	Thématique	Nombre de logements* potentiels
Le Theil-de-Bretagne	Bourg	Convention opérationnelle	Habitat	9
Janzé	Rue de Bain	Convention opérationnelle	Habitat/Mixte	12
Retiers	Rue Auguste Pavie	Convention opérationnelle	Habitat	55
Marillé-Robert	Rue du Tertre aux genêts	Convention opérationnelle	Habitat	5
Eancé	Rue du Trait Saint-Jean	Convention opérationnelle	Habitat	7

Janzé	Boulevard Pasteur - DIA	Convention opérationnelle	Habitat/Mixte	9
Retiers	Rue Dr Pierre Guyot	Convention opérationnelle	Habitat	13
Brie	La Moustière - CEVF	Convention d'étude et de veille foncière (CEVF)	Habitat/Mixte	Sans objet
TOTAL				110



Les comptes-rendus annuels font état de l'avancement des projets pour chaque opération. A noter que les opérations ont évolué entre les éléments de rapport au 21/12/2024 et la date de cette délibération.

3. DETAIL DES ACTIONS

3.1. Concernant l'opération « bourg » sur la commune du Theil de Bretagne :

L'opération porte sur un îlot de **4 630 m²** (convention de 2012) avec un montant de conventionnement à hauteur de **300 000 €** pour la création de **9 logements potentiels**. Au 31/12/2024, le stock brut global* porté par l'EPF s'élève à 297 739 €.

**A noter que le « stock brut global » : comprend le coût d'achat, les frais d'acquisitions, les études de diagnostics, le stock travaux et autres frais annexes. Cette définition est valable pour chaque opération mentionnée.*

⇒ Pour 2024, il convient de noter :

- La poursuite des phases préparatoires aux travaux de déconstruction.
- Les travaux de déconstruction ont dû être décalés fin 2025 du fait de la présence d'espèces protégées

3.2. Concernant l'opération « Rue de Bain » sur la commune de Janzé :

L'opération porte sur une superficie de **2 108 m²** (convention de 2017) avec un montant de conventionnement à hauteur de **620 000 €** pour la création de **12 logements potentiels**.
Au 31/12/2024, le stock brut global porté par l'EPF s'élève à 455 312 €.

⇒ Pour 2024, il convient de noter : La préparation de la cession au profit de la commune d'un bien pour un montant de 316 763 € TTC.

3.3. Concernant l'opération « Rue Auguste Pavie » sur la commune de Retiers :

L'opération porte sur une superficie de **27 000 m²** (convention en date de 2017) avec un montant de conventionnement à hauteur de **1 900 000 €** pour la création de **55 logements potentiels**.
Au 31/12/2024, le stock brut global porté par l'EPF s'élève à 218 679 €.

⇒ Pour 2024, il convient de noter :

- La signature d'un avenant à la convention de financement Fonds Vert pour repousser la date de solde de la subvention et modifier les dépenses couvertes ;
- La signature d'un avenant à la convention opérationnelle pour allonger la durée de portage à avril 2027 et augmenter le montant d'action foncière ;
- La signature d'un acte d'acquisition au prix de 14 000 € ;
- La signature d'un acte d'acquisition au prix de 155 000 € ;
- La revente d'une parcelle au prix de 21 000 € ;
- La revente de parcelles au bailleur Neotoa au prix de 33 000 € (pour la création de 10 logements locatifs sociaux) ;
- La préparation de la deuxième tranche de travaux et l'attribution du marché de travaux en décembre 2024.

3.4. Concernant l'opération « Rue du Tertre aux genêts » sur la commune de Marcillé-Robert :

L'opération porte sur une superficie de **2 364 m²** (convention de 2019) avec un montant de conventionnement à hauteur de **50 000 €** pour la création de **5 logements potentiels**.
Au 31/12/2024, le stock brut global porté par l'EPF s'élève à 21 088 €.

⇒ Pour 2024, il convient de noter : une cession à la commune en 2025 a été évoquée pour un projet de 8 logements qui serait réalisé par le bailleur Néotoa.

3.5. Concernant l'opération « Rue du Trait Saint Jean » sur la commune d'Éancé :

L'opération porte sur une superficie de **3 435 m²** (convention de 2021) avec un montant de conventionnement à hauteur de **220 000 €** pour la création de **7 logements potentiels**.
Au 31/12/2024, le stock brut global porté par l'EPF s'élève à 33 228 €.

⇒ Pour 2024, il convient de noter :

- Que le projet communal de viabilisation de 7 lots (dont 2 en logement locatif social) reste d'actualité ;
- La cession partielle de la maison existante au prix de 153 000 € ;
- La commune était invitée à préciser son souhait ou non de racheter le foncier pour la réalisation du lotissement communal.

3.6. Concernant l'opération « Boulevard Pasteur » sur la commune de Janzé :

L'opération porte sur une superficie de **2 852 m²** (convention de 2022) avec un montant de conventionnement à hauteur de **1 130 000 €** pour la création de **9 logements potentiels**.
Au 31/12/2024, le stock brut global porté par l'EPF s'élève à 404 055 €.

⇒ Pour 2024, il convient de noter :

- La poursuite des études dans la cadre de la ZAC dont ce foncier fait partie ;
- La finalisation de la négociation pour signature d'un acte en avril 2025 ;
- La réalisation d'une étude historique et documentaire sur le volet pollution concernant le site ;
- L'EPF se tient à disposition pour définir plus précisément le projet à l'échelle de l'îlot (pour anticiper les travaux de démolition et de dépollution projetés en 2027).

3.7. Concernant l'opération « Rue Docteur Pierre Guyot » sur la commune de Retiers :

L'opération porte sur une superficie de **4 358 m²** (convention de 2022) avec un montant de conventionnement à hauteur de **655 000 €** pour la création de **13 logements potentiels**.
Au 31/12/2024, le stock brut global porté par l'EPF s'élève à 492 570 €.

⇒ Pour 2024, il convient de noter :

- Le lancement d'un appel à projet pour la recherche d'un opérateur ;
- La désignation de l'EPF comme bénéficiaire de la subvention du Département pour l'acquisition du bien.

3.8. Concernant l'opération « La Moustière » sur la commune de Brie :

L'opération portait sur une étude pré-opérationnelle (convention de 2023).

⇒ Pour 2024, il convient de noter :

- La fin de l'étude pré-opérationnelle ;
- Le projet de convention opérationnelle qui sera présenté début 2025 en Bureau de l'EPF pour engager les acquisitions foncières.

Il vous est proposé :

- ***De prendre acte du rapport d'activité 2024 de l'Établissement Public Foncier de Bretagne relatifs aux conventions opérationnelles concernant le territoire de Roche aux Féés Communauté.***

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Prend acte du rapport d'activité 2024 de l'Établissement Public Foncier de Bretagne relatif aux conventions opérationnelles concernant le territoire de Roche aux Fées Communauté.

INTERVENTIONS :

Luc GALLARD, Président : Cela illustre la volonté forte et la présence active de l'EPFB sur l'ensemble du territoire. Les investissements conséquents et les portages importants réalisés ont d'ailleurs suscité de nombreux témoignages de satisfaction.

NUMERIQUE - INFORMATIQUE

DCC25-106

OBJET : MEGALIS BRETAGNE - RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Monsieur Loïc GODET, Vice-président en charge de la Transition numérique, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE

Roche aux Féés Communauté est membre du syndicat mixte **Mégalis Bretagne depuis 2007 (DCC-07-125)**. Ce syndicat regroupe la Région Bretagne, les 4 Départements et 60 EPCI, avec pour missions principales :

- le déploiement et l'exploitation du réseau public régional de fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit,
- la mise à disposition de services numériques mutualisés (dématérialisation, cybersécurité, téléservices),
- l'accompagnement de projets coopératifs entre collectivités.

Conformément aux obligations statutaires, le rapport d'activité annuel doit être présenté aux assemblées des collectivités membres.

2. FAIT MARQUANTS DE 2024 A L'ECHELLE DE LA REGION

Bretagne Très Haut Débit (BTHD) :

- **300 000** nouveaux locaux éligibles à la fibre optique en 2024 (+60% par rapport à 2023).
- Au total, **800 411** foyers, entreprises et sites publics sont raccordables fin 2024.
- **378 599** déjà raccordés, soit un taux de pénétration de **47 %**, en progression malgré le grand nombre de nouveaux locaux.
- L'objectif d'un réseau **100 % fibré** d'ici fin 2026 est confirmé.

Services numériques mutualisés :

- **2 551** entités publiques (communes, CCAS, EPCI, départements, etc.) utilisent au moins un service (+3 % en un an).
- **Forte croissance de l'usage** : archivage électronique (+18 %), parapheur électronique (+15 %), convocation électronique des élus (+8 %).
- Fin du programme 2020-2024 et préparation du **nouveau bouquet 2025-2029** incluant cybersécurité, accessibilité et sobriété numérique.
- Organisation d'une Journée régionale des services numériques à Locminé, réunissant 160 participants.

Cybersécurité :

- Poursuite des parcours cybersécurité (initiés en 2022, fin en 2026) :
 - 98 collectivités déjà accompagnées (39 parcours 1, 59 parcours 2),
 - 59 nouvelles collectivités engagées en 2024.
- Expérimentations financées par l'ANSSI : coffre-fort de mots de passe et sauvegarde en ligne.

Projets coopératifs :

- **KorriGo Multiservices**, **Mon-Compte**, **Mes-Services.bzh** : convention signée avec la Région Bretagne, lancement d'une équipe dédiée.
- **Urbanisme** : généralisation de la dématérialisation et migration vers de nouvelles solutions (Expert, signature électronique).
- **Mobilités** : transfert progressif d'OuestGo (covoiturage) et KorriGo Transport à **Bretagne Mobilités** (nouveau syndicat mixte).

3. INTERET POUR ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

- Garantir à terme un **accès complet à la fibre optique sur le territoire de Roche aux Fées Communauté**.
- Bénéficier de **services numériques mutualisés** (dématérialisation, cybersécurité, outils collaboratifs), réduisant les coûts et facilitant la gestion quotidienne des services communautaires.
- Disposer d'un **accompagnement technique** sur les projets numériques locaux et intercommunaux.

Il vous est proposé :

- ♦ *De prendre acte du rapport d'activité 2024 de Mégalis Bretagne.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Prend acte du rapport d'activité 2024 de Mégalis Bretagne.

INTERVENTIONS :

Luc GALLARD, Président : Il convient de rappeler l'importance du travail et des investissements engagés pour le déploiement de la fibre optique. Outre l'Europe, le Département et la Région, Roche aux Fées Communauté a mobilisé 5 millions d'euros. Un effort que la Chambre Régionale des Comptes a salué dans son rapport. Il est important de le transmettre aux habitants, car la fibre ne relève pas uniquement des opérateurs privés : ils l'exploitent, mais ce sont les acteurs publics qui ont permis son déploiement, notamment en zone rurale.

Loïc GODET, Vice-Président, en charge de la Transition Numérique : Il a été constaté que, malgré l'attente importante des habitants, le taux de couverture en fibre optique n'est actuellement que de 47 %. Mais il y a une accélération du déploiement et nous pouvons espérer que les délais seront tenus.

RESSOURCES HUMAINES

DCC25-107

OBJET : RECRUTEMENT EN CONTRAT À DURÉE INDETERMINÉE POUR POURVOIR UN EMPLOI PERMANENT - SERVICE PETITE-ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE – SERVICE COMMUNICATION

Monsieur Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et de la Culture, présente le rapport suivant :

1. LE CONTEXTE GENERAL

Destinée à réduire la précarité des agents publics contractuels, la loi du 12 mars 2012, dite « **loi Sauvadet** »¹, ouvre l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, permettant la transformation de leur contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée (« CDIisation »).

Ainsi, conformément au code général de la fonction publique (CGFP)², **un agent qui bénéficie de contrats successifs d'une durée de 6 ans dans la même collectivité et sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique ne peut être reconduit ou recruté que sur un contrat à durée indéterminée.**

2. LE SERVICE PETITE-ENFANCE - ENFANCE – JEUNESSE (PEEJ)

Le Relais Petite-Enfance de Roche aux Fées Communauté, positionné au sein du service PEEJ est animé par 2 agents occupant chacun un poste à temps complet de catégorie A en filière médico-sociale au tableau des effectifs.

En l'absence de fonctionnaire territorial répondant aux besoins du service et à la nature des fonctions, l'un des postes est occupé depuis plusieurs années par un agent contractuel à durée déterminée en application de l'article L 332-8 du CGFP.

Présentation du poste :

Les missions principales du poste d'animation en Relais Petite-Enfance sont les suivantes :

- **Informier et accompagner les familles et les professionnels** sur les droits, devoirs, contrats, aides existantes et modes d'accueil, tout en assurant un rôle de conseil, de soutien et de médiation.
- **Animer des temps collectifs** favorisant l'éveil des enfants, l'échange de pratiques professionnelles et la valorisation des métiers de la petite enfance à travers des ateliers, des rencontres et des événements thématiques.
- **Gérer le guichet unique** et les demandes de places en crèche, de l'accueil des familles à la préparation des commissions d'attribution, en lien avec les établissements concernés.

¹ Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

² Articles L332-9 à L332-11 du code général de la fonction publique (CGFP)

- **Développer le travail en réseau et les partenariats** avec les acteurs du territoire (Service de la Protection Maternelle et Infantile du Département, associations, collectivités...), participer aux dynamiques locales et contribuer à la veille sociale.
- **Assurer le suivi administratif et la communication** : bilans d'activité, suivi budgétaire et création de supports d'information.

Recrutement :

A l'occasion de l'échéance du contrat de l'agent en poste, un nouveau recrutement a été lancé. La procédure n'ayant pas permis de répondre aux besoins du service par le recrutement d'un fonctionnaire, il est proposé de **recruter un agent contractuel disposant des compétences professionnelles, qualités humaines et diplômes attendus sur le poste.**

L'intéressée remplissant la **condition de 6 ans** de contrat au sein de la collectivité et sur un emploi de même catégorie hiérarchique, il est proposé d'autoriser le recrutement en contrat à durée indéterminée en application de l'article L 332-10 du CGFP.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade du poste et avec application du régime indemnitaire lié au poste conformément à la délibération du Conseil communautaire y afférent.

EVOLUTION PROPOSEE :	SITUATION INITIALE :
• Grade d'assistant socio-éducatif (catégorie A) • Temps complet • Groupe de fonction A4 pour l'application du RIFSEEP • Recrutement autorisé en application de l'article L 332-10 du CGFP (CDI)	• Grade d'assistant socio-éducatif (catégorie A) • Temps complet • Groupe de fonction A4 pour l'application du RIFSEEP • Recrutement autorisé en application de l'article L 332-8 du CGFP (CDD)

3. LE SERVICE COMMUNICATION

Le service communication de Roche aux fées communauté est composé de 2 agents dont 1 responsable occupant un poste de catégorie A à temps complet.

En l'absence de fonctionnaire territorial répondant aux besoins du service et à la nature des fonctions, ce poste est actuellement occupé par un agent contractuel à durée déterminée en application de l'article L 332-8 du CGFP.

Présentation du poste :

Les missions principales du poste sont les suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre la **stratégie de communication globale** de la collectivité.
- **Coordonner les publications** (magazines, flyers, web, vidéos...) et assurer la cohérence des messages et l'accessibilité à tous les publics.
- Déployer une **communication digitale vivante** (site internet, réseaux sociaux).
- **Co-piloter la communication interne** en lien avec les ressources humaines (intranet, projets collaboratifs).
- Être un **acteur clé en situation de crise** : réactif, clair et rassurant dans les messages diffusés.

- Assurer la **gestion administrative et budgétaire du service** (rédaction des cahiers des charges des marchés de communication, préparation du budget...).
- **Animer et piloter le service** (encadrement de la chargée de communication).

Recrutement :

A l'occasion de l'échéance du contrat de l'agent en poste, un nouveau recrutement a été lancé. La procédure n'ayant pas permis de répondre aux besoins du service par le recrutement d'un fonctionnaire, il est proposé de recruter un agent contractuel disposant des **compétences professionnelles, qualités humaines et diplômes attendus sur le poste.**

L'intéressé remplissant la **condition de 6 ans** de contrat au sein de la collectivité et sur un emploi de même catégorie hiérarchique, il est proposé d'autoriser le recrutement en contrat à durée indéterminée en application de l'article L 332-10 du CGFP.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade du poste et avec application du régime indemnitaire lié au poste conformément à la délibération du Conseil communautaire.

EVOLUTION PROPOSEE :	SITUATION INITIALE :
• Grade d'attaché (catégorie A) • Temps complet • Groupe de fonction A3 pour l'application du RIFSEEP • Recrutement autorisé en application de l'article L 332-10 du CGFP (CDI)	• Grade d'attaché (catégorie A) • Temps complet • Groupe de fonction A3 pour l'application du RIFSEEP • Recrutement autorisé en application de l'article L 332-8 du CGFP (CDD)

Ceci étant exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L332-9, L332-10, L 332-11,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 (DCC23-075) relative au régime indemnitaire des agents de Roche aux Fées Communauté,

Il vous est proposé :

- ♦ *D'autoriser le recrutement en contrat à durée indéterminé, dans les conditions présentées ci-dessus, sur :*
 - *l'un des postes d'animation du Relais Petite-Enfance ;*
 - *et le poste de responsable du service communication.*
- ♦ *D'actualiser le tableau des effectifs en conséquence ;*
- ♦ *De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous les documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

TOURISME

DCC25-108

OBJET : OCTROI ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE BRIE POUR L'ENTRETIEN DU PLAN D'EAU À DIMENSION INTERCOMMUNALE - ANNÉE 2025

Madame Anne RENAULT, Vice-présidente en charge du Tourisme, présente le rapport suivant :

1. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de sa **politique globale de fonds de concours**, la commune de Brie a sollicité la Communauté de communes pour une **demande de participation** relative aux dépenses **d'entretien du plan d'eau**, comprenant notamment les **dépenses de personnel** chargé de l'entretien.

Considérant l'évolution du dispositif apporté par la délibération précédente du Conseil communautaire du 12 novembre 2024 (DCC24-102), la participation de Roche aux Fées Communauté s'élève à hauteur de 30% des dépenses d'entretien éligibles pour l'année 2025.

Plan de financement – 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
Poste	Montant	Financier	Montant
Coût dépenses main d'œuvre pour l'entretien	13 112,44 €	FDC communautaire (30%)	5 656,96 €
Coût dépenses matériel/carburant	5 100 €	Coût restant à la charge de la commune (70%)	13 199,58 €
Coût dépenses d'entretien périodique	644,10 €		
TOTAL	18 856,54 €	TOTAL	18 856,54 €

2. ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE

Après instruction du dossier, les dépenses présentées ont été jugées éligibles au fonds de concours communautaire, à hauteur d'un **taux de 30% du coût restant à la charge de la commune**, pour un montant global de dépenses de 18 856,54 €.

Ceci étant exposé,

Vu le guide des fonds de concours octroyés par Roche aux Fées Communauté approuvé en Conseil communautaire du 6 juillet 2021 (DCC21-062),

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 novembre 2024 (DCC24-102) modifiant le dispositif des fonds de concours « Valorisation des plans d'eau à dimension intercommunale »,

Vu l'avis de la Commission tourisme du 6 novembre 2025,

Il vous est proposé :

- ♦ *D'octroyer et de verser un fonds de concours à la commune de Brie d'un montant de 5 656,96 € au titre des dépenses d'entretien du plan d'eau à dimension intercommunale, pour l'année 2025 ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté demande aux conseillers communautaires s'ils ont des observations sur la liste des actes pris en vertu des délégations de compétences consenties par le Conseil communautaire (délibérations du Bureau communautaire et décisions du Président).

En l'absence de remarque, le Président clos l'ordre du jour et partant, la séance.

SOMMAIRE

DDP25-144	SPORT_CONVENTION_DE_MISE_A_DISPOSITION_SALLE_DE_SPORT_ESSE_25_26	SPORTS
DDP25-145	ACHATS_M22_016_ENTRETIEN_ESPACES_VERTS_AVENANT_4	ACHAT PUBLIC
DDP25-146	ACHAT_M23-046_INFRASTRUCTURE_SIG_AVENANT_1_PLUS-VALUE	ACHAT PUBLIC
DDP25-147	HABITAT_RENO_FACADES_BEUSQUART_ARBRISSEL_PLH3	HABITAT
DDP25-148	CULTURE_SC25_26_CONVENTION_PARTENARIAT_RENNES_METROPOLE_MAISON_LIVRE_BECHEREL_PRO-JET_CURIEUSE_SORTIE	CULTURE
DDP25-149	FINANCES_SPORTS_CONVENTION_TRANSFERT_OSPRF	FINANCES - SPORTS
DDP25-150	SPORT_PISCINE_CONVENTION_LIGNES_EAU_DELEGATAIRE_CLUB_NRAE_2025	SPORTS
DDP25-151	ASSEMBLEES_LIEUX_REUNIONS_INSTANCES_PART1_2026	ASSEMBLEE
DDP25-152	FINANCES_BUDGET_ANNEXE_ZA_VIREMENT_CREDITS_1	FINANCES
DDP25-153	CULTURE_RESEAU_LIBELLULE_CONVENTION_PRET_EXPOSITION_MEDIATHEQUE_ESSE	RESEAU LIBELLULE
DDP25-154	ACHAT_M25_035_JEUNESSE_SODA_QUEST_EGALITE_FILLES_GARCONS_ATTRIBUTION	ACHAT PUBLIC
DDP25-155	ACHAT_M25_034_JEUNESSE_ANIMATION_SOIRÉE_PARTAGES_ATTRIBUTION_SIGNATURE	ACHAT PUBLIC
DDP25-156	ECONOMIE_PASS_COMMERCE_2025_EURL_LES_FOLIES_DE_MALOU	ECONOMIE

DDP25-157	ACHAT_M25_037_PRESTATION_JURIDIQUE_SITE_LA_ROCHE_AUX_FEES_ESSE_ATTRIBUTION_SIGNATURE	ACHAT PUBLIC
DDP25-158	HABITAT_AMELIORATION_MARIE_CHELUN_PLH3	HABITAT
DDP25-159	HANGART_VALORISATION_PATRIMOINE_GALLO_DEMANDE_SUBVENTION_REGION_BRETAGNE	HANGART
DDP25-160	RH_CREATION_EMPLOI_NON_PERMANENT_SERVICE_EEI_2025	RESSOURCES HU-MAINES
DDP25-161	ACHAT_M25_032_GTB_AUTOMATES_BATIMENTS_ATTRIBUTION_SIGNATURE	ACHAT PUBLIC
DDP25-162	ACHAT_PHOTOS_VIDEO_MOTION_DESIGN_ATTRIBUTION_SIGNATURE	ACHAT PUBLIC
DDP25-163	TECHNIQUE_CONVENTION_SERVITUDE_ENEDIS_IMPASSE_CARESMAIS_AMANLIS	TECHNIQUE
DDP25-164	TOURISME_CONVENTION_PARTENARIAT_DESTINATION_RENNES_PDB_AVENANT_1	CULTURE-TOURISME
DDP25-165	TOURISME_CONVENTION_PARTENARIAT_SPL_DESTINATION_RENNES_2025_2029	CULTURE-TOURISME
DDP25-166	HABITAT_CONVENTION_PARTENARIAT_CREHA_OUEST_26_28	HABITAT
DDP25-167	HABITAT_VERSEMENT_AIDES_PRODUCTION_NEUVE_LOCATIVE SOCIALE_NEOTOA_JANZE	HABITAT
DDP25-168	HABITAT_VERSEMENT_AIDES_PRODUCTION_NEUVE_LOCATIVE SOCIALE_NEOTOA_JANZE	HABITAT
DDP25-169	HABITAT_ACCESSION_NEUF_IPPOLITL_RETIERES_PLH3	HABITAT
DDP25-170	HABITAT_RENO_FACADES_NEDELLE_C_JANZE_PLH3	HABITAT
DDP25-171	FINANCES_BUDGET_PRINCIPAL_VIREMENT_CREDITS_1	FINANCES

DDP25-172	HABITAT_CONVENTION_CADRE_EPFB_3EME_PPL_2021_2025_PROLONGATION	HABITAT
DDP25-173	MARCHES_M25_018_MOBILIERS_MEDIATHEQUE_COESMES_LOT_5_DECLARATION_SANS_SUITE	ACHAT PUBLIC
DDP25-174	CULTURE_S25_26_CONTRAT_CESSIION_DROITS_EXPLOITATION_APERO MUSICAL	CULTURE
DDP25-175	MARCHES_M25_018_MOBILIERS_MEDIATHEQUE_COESMES_ATTRIBUTION_SIGNATURE	ACHAT PUBLIC

Séance levée à 21 h 03

Le Président,


 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Secrétaire de Séance

 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX



